



**STRIKE FIRST
CORPORATION**

CO₂

MANUEL D'ENTRETIEN (v2)

UL/ULC

EXTINCTEURS PORTATIFS AU DIOXYDE DE CARBONE

Tous les extincteurs doivent être installés, inspectés et maintenus en conformité avec l'édition 2007 de la norme NFPA 10 (« Standard for Portable Fire Extinguishers ») de la National Fire Protection Association et avec les codes de prévention des incendies locaux, des états, provinciaux ou fédéraux.

Lorsqu'une installation, une inspection ou une maintenance est nécessaire, Strike First Corporation recommande fortement que la tâche soit effectuée par du personnel certifié NFPA 10 (2007). Les extincteurs sont des appareils sous pression et doivent être traités avec respect et manipulés avec précaution. Ils sont des dispositifs mécaniques qui nécessitent une maintenance périodique pour être prêts à fonctionner correctement et en toute sécurité.

Strike First Corporation offre des pièces d'origine pour assurer une maintenance adéquate. Substituer les pièces d'origine par d'autres pièces annule la garantie Strike First ainsi que les certifications UL et ULC. **NE PAS SUBSTITUER LES PIÈCES D'ORIGINE PAR D'AUTRES PIÈCES.**

Strike First Corporation ne fait pas l'entretien, la maintenance ou la recharge des extincteurs. Ce manuel est publié comme un guide pour aider le personnel d'entretien qualifié à procéder à l'inspection, la maintenance et la recharge des extincteurs Strike First seulement. **Ce manuel d'entretien doit être utilisé en conjonction avec les listes de pièces/pictogrammes appropriées pour chaque unité qui subit une maintenance.** Aucun manuel d'entretien ne peut prévoir toutes les défaillances possibles qui peuvent être rencontrées lors de l'entretien des extincteurs. En raison de la possibilité que des procédures d'entretien antérieures effectuées sur cet appareil aient été mal faites, il est extrêmement important que toutes les mises en garde, toutes les remarques et tous les avertissements contenus dans ce manuel soient observés attentivement. Le non-respect de ces instructions peut entraîner des blessures graves.

Strike First Corporation n'assume aucune responsabilité pour l'entretien, la maintenance ou la recharge des extincteurs en publiant ce manuel d'entretien.

Veillez vous référer à tous les éléments suivants pour obtenir des instructions d'installation sur les extincteurs portatifs Strike First :

1. Le manuel du propriétaire – fourni avec l'appareil
2. L'édition 2007 de la norme NFPA 10 « Standard for Portable Fire Extinguishers »
3. Les autorités locales ayant juridiction

Veillez vous référer à un ou à tous les éléments suivants pour obtenir des instructions d'utilisation sur les extincteurs portatifs Strike First :

1. La plaque signalétique/l'étiquette de l'extincteur
2. Le manuel du propriétaire – fourni avec l'appareil
3. L'édition 2007 de la norme NFPA 10 « Standard for Portable Fire Extinguishers »
4. Votre distributeur Strike First local autorisé

MISE EN GARDE : LE DIOXYDE DE CARBONE ÉTEINT LE FEU EN DILUANT L'ATMOSPHÈRE ENVIRONNANTE AVEC UN GAZ INERTE AFIN DE MAINTENIR LE NIVEAU D'OXYGÈNE EN DESSOUS DU POURCENTAGE REQUIS POUR LA COMBUSTION. QUAND CELUI-CI EST UTILISÉ DANS UN ESPACE NON VENTILÉ COMME UNE CHAMBRE, UN PLACARD OU UN AUTRE PETIT ESPACE CLOS, UNE OCCUPATION PROLONGÉE DE CET ESPACE PEUT PROVOQUER LA PERTE DE CONNAISSANCE ET LA MORT PAR MANQUE D'OXYGÈNE.

LE DIOXYDE DE CARBONE DEVRAIT TOUJOURS ÊTRE ÉVACUÉ VERS L'ATMOSPHÈRE EXTÉRIEURE LORS D'UNE DÉCHARGE DANS UN BUT DE RECHARGE, DE MAINTENANCE ET DE RÉPARATION POUR LES RAISONS INDIQUÉES CI-DESSUS.

MISE EN GARDE : PORTEZ TOUJOURS UNE PROTECTION POUR LES MAINS ET LE VISAGE POUR ÉVITER TOUT CONTACT – LE CO₂ (SOUS FORME DE GAZ OU DE NEIGE CARBONIQUE) EST EXTRÊMEMENT FROID ET PEUT PROVOQUER DES BRÛLURES OU DES GELURES.

ATTENTION : LES PERSONNES QUI AURONT À UTILISER CET EXTINCTEUR DEVRAIENT ÊTRE FORMÉES POUR LANCER SON FONCTIONNEMENT ET POUR LA BONNE TECHNIQUE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES.

TEMPS DE DÉCHARGE (ENVIRON)

5 LB – 10 SECONDES

10 LB – 10 SECONDES

15 LB – 15 SECONDES

20 LB – 20 SECONDES

PORTÉE DE DÉCHARGE (ENVIRON)

6 À 12 PIEDS

RECHARGEZ LES EXTINCTEURS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION

INSPECTION* (réf. 7.2 – NFPA 10, 2007)

Les procédures d'inspection décrites ci-dessous peuvent ne pas être suffisantes pour toutes les juridictions ou emplacements et doivent être utilisées en conjonction avec l'édition 2007 de la norme NFPA 10 « Standard for Portable Fire Extinguishers ».

Les extincteurs doivent être inspectés manuellement lors de leur première mise en service. L'inspection vise à obtenir une assurance raisonnable que l'extincteur est complètement chargé et fonctionnel. Ceci est fait en vérifiant qu'il est à sa place désignée, qu'il n'a pas été actionné ou altéré et qu'il n'y a aucun dommage physique apparent ou aucune condition pouvant empêcher son fonctionnement.

MISE EN GARDE : SI UN EXTINCTEUR MONTRE DES SIGNES DE CORROSION OU DE DOMMAGE MÉCANIQUE, IL DOIT ÊTRE SOUMIS À UN TEST DE PRESSION HYDROSTATIQUE OU REMPLACÉ PAR MESURE DE SÉCURITÉ.

PROCÉDURE D'INSPECTION PÉRIODIQUE

(Mensuellement ou plus souvent si les circonstances l'exigent)

L'inspection périodique des extincteurs doit comprendre une vérification d'au moins les éléments suivants :

1. En position dans l'endroit désigné
2. Aucune obstruction n'empêche l'accès ou ne restreint la visibilité
3. Semble plein par son poids lorsqu'il est soulevé
4. Le sceau et les indicateurs d'altération ne sont pas cassés ou manquants
5. Le mode d'emploi qui se trouve sur la plaque signalétique est lisible et tourné vers l'extérieur
6. La présence de dommages physiques évidents, de corrosion, de fuite ou d'obstruction de la lance.

MAINTENANCE (réf. 7.2 et 7.3 – NFPA 10, 2007)

La maintenance, la réparation et le rechargement doivent être effectués par des personnes formées et certifiées ayant à leur disposition le manuel de réparation approprié, les types d'outils appropriés, les matériaux de recharge, les lubrifiants et les pièces de rechange d'origine Strike First.

Les extincteurs doivent être soumis à un entretien à des intervalles ne dépassant pas 1 an, lors du test hydrostatique ou lorsque cela est spécifiquement indiqué par une inspection. Les extincteurs mis hors service pour une procédure de maintenance ou une recharge doivent être remplacés par des extincteurs de rechange du même type et d'une classification au moins égale.

PROCÉDURE DE MAINTENANCE

1. Nettoyez l'extincteur pour enlever la saleté, la graisse ou les matières étrangères. Assurez-vous que la plaque signalétique d'instruction et l'homologation UL/ULC sont solidement fixées et lisibles. Inspectez la bouteille pour des signes de corrosion ou d'abrasion et la présence de bosses. Si une de ces conditions est détectée ou si vous doutez de l'intégrité de la bouteille, effectuez un test hydrostatique et faites une marque (tampon) conformément à la brochure C-1 du CGA et à l'édition 2007 de la brochure n° 10 « Standard for Portable Fire Extinguishers » de la National Fire Protection Association (NFPA). Jetez la bouteille au rebut si elle ne respecte pas la norme.
2. Inspectez l'extincteur et remplacez les pièces endommagées, manquantes ou corrodées et les pièces qui remplacent des pièces d'origine. Seules les pièces de rechange d'origine sont approuvées pour une utilisation sur les extincteurs Strike First.
3. Vérifiez la date de fabrication estampée sur le dôme de la bouteille de l'extincteur. La bouteille doit subir un test hydrostatique tous les 5 ans pour tester la pression indiquée sur la plaque signalétique (3 000 psi ou 20,69 MPa).
REMARQUE : Un ENTRETIEN COMPLET doit être effectué chaque fois qu'un test hydrostatique est effectué. Ceci inclut une inspection de l'intérieur de l'assemblage de la soupape, du ressort et de l'assemblage de la tige de la

soupape ainsi que de l'intérieur de la bouteille (à l'aide d'une lumière d'inspection appropriée). Strike First Corporation recommande le remplacement du joint torique lors du test hydrostatique. L'assemblage de la tige de la soupape doit être vérifié pour la présence de rayures au niveau du siège de la soupape ou de toute distorsion et remplacé si nécessaire.

- Vérifiez la goupille (de verrouillage) pour vous assurer de sa liberté de mouvement. Remplacez-la si elle est tordue ou si son retrait semble difficile.
- Vérifiez le levier de décharge pour vous assurer de sa liberté de mouvement. Inspectez la poignée de transport pour vous assurer de sa bonne installation. Si l'un ou l'autre de ces éléments est endommagé, remplacez-le.
- Retirez la lance et le tuyau pivotant (modèle de 5 lb) ou l'assemblage du tuyau et de la lance (modèles de 10, 15 et 20 lb) et inspectez-les pour la présence de dommages. Remplacez le tuyau s'il est coupé ou fissuré ou encore si les raccords filetés sont endommagés. Remplacez la lance si elle est fragile, fissurée ou déformée. Soufflez de l'air à travers les assemblages du tuyau et de la buse avec de l'air ou de l'azote à une pression de 50 psi (345 kPa) ou moins pour vous assurer que le passage est libre de tout corps étranger.
- Les assemblages de tuyaux pour le dioxyde de carbone sont équipés d'une tresse métallique continue qui se connecte aux deux raccords afin de minimiser les risques de décharge statique. Le motif pour le test de conductivité est de déterminer si le tuyau est conducteur du raccord d'entrée jusqu'à l'orifice de sortie. Un testeur de conductivité de base peut être constitué d'une lampe de poche comportant un circuit ouvert et d'un ensemble de deux fils avec un conducteur (pince ou sonde) à chaque extrémité. (NFPA 10 A.7.3.1.3, édition 2007)
- Inspectez l'assemblage de la soupape pour la présence de corrosion ou de dommages au raccord fileté du tuyau. Inspectez visuellement l'assemblage de sûreté pour la présence d'obstruction ou de dommages – remplacez-le par un assemblage de sûreté d'origine complet de Strike First (serrez l'assemblage à un couple de 25 pi-lb) si nécessaire. **NE PAS SUBSTITUER LES PIÈCES D'ORIGINE PAR D'AUTRES PIÈCES.** Le retrait de la soupape et/ou le remplacement de pièces de la soupape doivent être effectués uniquement après la décharge complète du contenu de la bouteille.
- Inspectez le coude des extincteurs de 10, 15 et 20 lb pour la présence de blocages ou de dommages. Le diffuseur de CO2 Strike First pour le modèle de 5 lb est intégré dans le tuyau articulé. Vérifiez le coude et le tuyau pivotant pour la présence de blocages ou de dommages. Remplacez les pièces endommagées par des pièces de rechange originales uniquement.
- Réinstallez la lance et le tuyau d'évacuation (5 lb) ou l'assemblage du tuyau et de la lance (10, 15 et 20 lb) pour décharger la soupape. Vérifiez la pince de la lance (10, 15 et 20 lb) pour la présence de dommages et le bon positionnement. Remplacez, serrez ou réalignez-la si nécessaire.
- Pesez l'extincteur et comparez son poids avec la valeur estampillée sur la soupape. Rechargez l'extincteur si le poids n'est pas dans les limites de tolérances admissibles indiquées (10 % du poids de la charge).
- Installez un nouveau sceau anti-altération et consignez les données d'entretien sur l'étiquette d'inspection de l'extincteur.
- Installez l'extincteur sur son support mural (ou sur son support dans le véhicule) à l'emplacement approprié. Vérifiez si l'ajustement est approprié – remplacez le support si nécessaire.

RECHARGE

LA RECHARGE [NFPA 10, 7.4 de 2007] CORRESPOND AU REMPLACEMENT DE L'AGENT EXTINCTEUR.

PROCÉDURE DE RECHARGE

MISE EN GARDE : Assurez-vous que l'extincteur est complètement vide et qu'il n'est plus pressurisé avant de tenter de le recharger. Le non-respect de cette consigne pourrait provoquer des blessures, la mort ou des dommages aux biens personnels en raison du mouvement violent des composants desserrés.

Utilisez uniquement une source de dioxyde de carbone approuvée (voir les spécifications minimums dans la norme NFPA 10, 7.4.3.9 de 2007 ou la norme UL 154). N'utilisez pas de convertisseurs de glace sèche.

Utilisez une pompe, un tuyau et un adaptateur de recharge approuvés afin d'assurer des opérations de recharge sûres et efficaces.

- Effectuez les étapes 1 à 8 de la « PROCÉDURE DE MAINTENANCE ».
- Déchargez tout le dioxyde de carbone restant de l'extincteur.
- Vérifiez la plaque signalétique (l'étiquette) de l'extincteur pour connaître la bonne quantité de CO2 qui doit être pompée dans l'extincteur. **NE REMPLISSEZ PAS TROP L'EXTINCTEUR.**
- Installez le bon adaptateur de recharge. L'adaptateur doit être fixé sur la pointe du diffuseur du tube de décharge des extincteurs de 5 lb et sur le coude sur les extincteurs de 10, 15 et 20 lb sans bloquer les trous du diffuseur. **NE PAS RETIRER LE TUYAU DE DÉCHARGE DU MODÈLE 5 LB OU LE COUDE DES MODÈLES 10, 15 ET 20 LB.**
- Placez l'extincteur sur une balance précise et connectez la ligne d'alimentation de dioxyde de carbone à l'adaptateur de recharge.
- Utilisez un dispositif tel qu'une pince à ressort de type pony pour tenir le levier de la soupape en position ouverte ou pressée. Pompez la bonne quantité de CO2 dans l'extincteur.
- Relâchez la pince, éteignez la pompe à CO2 et purgez la ligne d'alimentation lorsque le poids approprié est atteint.
- Retirez la ligne d'alimentation en CO2 et l'adaptateur de recharge de la soupape de l'extincteur.
- Installez la goupille. Vérifiez s'il y a des fuites en utilisant un liquide de détection des fuites ou une solution d'eau savonneuse. Reportez-vous au GUIDE DE DÉPANNAGE si une fuite est constatée.
- Installez le sceau anti-altération et fixez une nouvelle étiquette de recharge.
- Raccordez l'assemblage de la lance ou du tuyau à la soupape de l'extincteur.
- Pesez l'extincteur assemblé et confirmez que le poids total est dans les limites des tolérances admissibles estampillées sur la soupape de l'extincteur.

GUIDE DE DÉPANNAGE

MISE EN GARDE : ASSUREZ-VOUS QUE L'EXTINCTEUR EST COMPLÈTEMENT VIDE ET QU'IL N'EST PLUS SOUS PRESSION AVANT D'ESSAYER DE CORRIGER TOUT PROBLÈME DE FUITE.

GUIDE DE DÉPANNAGE (SUITE)

Remarque : Vérifiez l'extincteur pour déterminer la source de la fuite avant qu'il ne se vide. La réparation d'une fuite exige que l'extincteur au dioxyde de carbone soit complètement vide et que l'assemblage de la soupape soit retiré.

Les corps de soupape et les bouteilles en aluminium pour les extincteurs au CO2 Strike First sont équipés de FILETS DROITS UNF 1 1/8 PO – 12. La bouteille doit être placée dans un étau de sécurisation approprié et la soupape doit être serrée à la main lorsque vous réinstallez l'assemblage de la soupape.

PROBLÈME

SOLUTION

- | | |
|---|---|
| 1. Fuite au niveau du joint torique du collet | Retirez l'assemblage de la soupape, nettoyez le collet à fond et installez un nouveau joint torique. |
| 2. Fuite à travers la soupape | Retirez le ressort et l'assemblage de la tige de la soupape. Installez un nouvel assemblage de tige de soupape. Vérifiez le siège de la soupape pour la présence de rayures ou de corps étrangers. |
| 3. Fuite au niveau de l'écrou de sûreté | Retirez l'assemblage de l'écrou de sûreté, le disque et le joint d'étanchéité. Remplacez-le par un nouvel assemblage d'écrou de sûreté, de disque et de joint d'étanchéité Strike First. Serrez l'assemblage à un couple de 25 pi-lb. |
| 4. Fuite sous le levier de décharge au cours de la décharge | Retirez le ressort et l'assemblage de la tige de soupape. Installez un nouvel assemblage de tige de soupape. Vérifiez le siège de la soupape pour la présence de rayures ou de corps étrangers. |
| 5. Fuite lors de la décharge | Serrez le raccord du tuyau au niveau du coude (extincteurs de 10, 15 et 20 lb). Remplacez l'assemblage pivotant sur les extincteurs de 5 lb. |
| 6. Défaut dans la bouteille* | Contactez un revendeur Strike First si l'extincteur est couvert par la garantie; sinon marquez-le avec le mot « CONDAMNÉ » et retirez-le du service ou remettez-le à son propriétaire. |

GARANTIE LIMITÉE

STRIKE FIRST CORPORATION (« STRIKE FIRST ») garantit que ses extincteurs (les « produits ») sont exempts de défauts matériels et de fabrication pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de fabrication. La responsabilité de STRIKE FIRST pour les défauts matériels ou de fabrication est limitée à la réparation ou au remplacement des produits pour l'acheteur au détail original (le « consommateur ») seulement. Cette garantie limitée ne couvre pas les défauts résultant d'une modification, d'un abus, d'un accident, d'une altération, d'une utilisation abusive, de l'exposition à des conditions corrosives et d'une installation ou d'un entretien inadéquat. STRIKE FIRST n'est pas responsable de l'installation ou de la maintenance des produits.

Les produits défectueux pour lesquels une demande valable a été faite doivent être retournés à l'usine STRIKE FIRST à Scarborough, ON (416) 299-7767 pour une réparation ou un remplacement (ou à d'autres installations de réparation après l'obtention d'une autorisation écrite préalable de STRIKE FIRST) et le coût de transport vers ces endroits doit être payé par le consommateur.

STRIKE FIRST DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ AU-DELÀ DES RECOURS PRÉVUS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT, DE LA NÉGLIGENCE, UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION LES DOMMAGES LIÉS À TOUT PRÉJUDICE CORPOREL ET LES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ AINSI QUE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, CORRÉLATIF, ACCESSOIRE, EXEMPLAIRE OU PUNITIF, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES RÉCLAMATIONS DE TIERS ET CE DANS TOUS LES CAS, MÊME SI STRIKE FIRST A ÉTÉ PRÉALABLEMENT AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE CEUX-CI. LES LOIS DE CERTAINES JURISDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES DOMMAGES CORRÉLATIFS OU AUTRES ET LES CONSOMMATEURS PEUVENT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UNE JURISDICTION À L'AUTRE. DANS DE TELLES CIRCONSTANCES, CETTE GARANTIE LIMITÉE AINSI QUE LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE SERONT APPLIQUÉES DANS TOUTES LES MESURES PERMISES PAR LA LOI.

CETTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUE L'ENTIÈRE GARANTIE FOURNIE PAR STRIKE FIRST ET DOIT REMPLACER L'ENSEMBLE DES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, QU'ELLES SOIENT EXPLICITES, IMPLICITES, RÉGLEMENTAIRES OU AUTRES, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

Ni le distributeur du produit, ni toute autre tierce partie ne sont autorisés à établir des conditions et des garanties ou à faire des représentations au nom de STRIKE FIRST. STRIKE FIRST n'assume ni n'autorise aucun représentant ou autre à assumer en son nom toute obligation ou responsabilité autre que celles expressément énoncées dans la présente.

Cette garantie limitée est régie par les lois de la province de l'Ontario au Canada. Tout litige concernant ou relatif à cette garantie limitée sera résolu à la seule discrétion de STRIKE FIRST.

RÉFÉRENCES UTILISÉES DANS CE MANUEL :

DISPONIBLES AUPRÈS DE :

NFPA 10	« Standard for Portable Fire Extinguishers » Édition 2007	National Fire Protection Association 1 Batterymarch Pk. Quincy, MA 02169-7471 www.nfpa.org
*CGA C-1	« METHODS FOR HYDROSTATIC TESTING OF COMPRESSED GAS CYLINDERS »	Compressed Gas Assoc., Inc. 4221 Walney Rd., 5 th Floor Chantilly, VA 20151 www.cganet.com
*CGA C-6.1	« STANDARDS FOR VISUAL INSPECTION OF HIGH PRESSURE ALUMINUM COMPRESSED GAS CYLINDERS »	